



# HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

- 1 - Procès-verbal du Comité Directeur du 6 Juillet 2021
- 2 - CHAMPIONNAT U14 - PRECISIONS



## Procès-verbal du Comité Directeur



---

**Réunion du :** Mardi 6 juillet 2021  
**à :** Aix Noulette

---

**Présidente :** Mme Evelyne BAUDUIN

---

**Présents :** Mme Delphine BRESA,  
MM. Didier CLAY, Gérard DEBONNE, Jean DENEUVILLE, Eric GOOSSENS, Serge HERMAN, Denis LAMORILLE, Francis LEYVAL, Gaël MOLLET, Richard RATAJCZAK, Daniel SION, Pascal WATEL

---

**Excusés :** Mmes Nathalie COCKENPOT, Micheline GOLAWSKI  
MM. Chouki BELLA, Bernard DEJARDIN, Alain DELHAYE, Serge PAUCHET, Marc TINCHON

---

**Assistent à la séance :** Mme Sylvie PAYAGE (Directrice Administrative)  
MM. Henri MACIUSZCZAK (Président de la CAA), Makhloufi REBATTACHI (CTD), Antoine VANNIEUWENHUYSE (CTD DAP)

---

### I. Approbation du procès-verbal

Approbation du PV de la réunion du 21 Mai 2021 paru sur l'Hebdo Foot Artois n° 735 du 25 mai 2021.

### II. Informations de la Présidente

**Condoléances :** Le Comité Directeur s'associe au deuil de la famille de M. Didier WARLOUZET ancien président de l'AS Bailleul récemment décédé.

**Félicitations :** Le Comité Directeur adresse ses félicitations à Brigitte HENRIQUES, vice-présidente de la FFF, élue à la présidence du CNOSF et à Nathalie COCKENPOT pour son élection au conseil d'administration du CROS.

**Remerciements :** En préambule à la réunion le Comité Directeur, pour remercier la municipalité d'avoir mis gratuitement à sa disposition pendant la pandémie, la salle des fêtes communale avait l'intention d'octroyer un don au CCAS. M. LEFEBVRE, maire d'Aix Noulette, accompagné de son adjointe aux sports a décidé de favoriser le club local. Evelyne BAUDUIN accompagnée de Jean Louis

GAMELIN se faisait un plaisir de remettre une dotation en matériel à M. ALVES, Président de l'AAE Aix.

### **III. Décisions du Comité Directeur :**

A l'unanimité le Comité Directeur approuve la mise en place de 3 groupes en 2<sup>ème</sup> division seniors, en répartissant les équipes qui étaient positionnées sur 2 groupes. Par ailleurs la composition des 3 groupes, insusceptible d'appel, est actée mais ne sera publiée qu'après dépouillement des engagements.

Situation du Dynamo Carvin :

Le COMEX a fait paraître sur le site de la FFF le 12/5 le PV de sa réunion du 06/5 qui stipule :

La saison 2020 – 2021 est considérée blanche sans montées ni descentes sauf si une équipe a fait l'objet d'une décision remettant en cause son maintien dans la division.

Or le forfait général de votre équipe B acté officiellement dans Hebdo Foot Artois du 13 Octobre 2020 et confirmé par la commission des litiges sportifs du 20/10 vous place en infraction avec l'article 83 de nos RG et provoque la descente de votre équipe en D5.

Le Comité Directeur enregistre les demandes de rétrogradation des clubs suivants :

AS Vallée de la Ternoise de D3 en D4  
Lambres DR de D4 en D7

Ces rétrogradations ajoutées au forfait général du FC Kennedy Béthune, provoquent des places vacantes dans les différentes divisions qui, conformément à la décision du COMEX lors de sa réunion du 06 Mai sont compensées par des accessions déterminées à partir des classements au quotient à l'issue de la saison 2019 – 2020.

En conséquence les accessions suivantes sont validées :

De D4 en D3 : AJ Artois

De D5 en D4 : FC Bouvigny B,

De D6 en D5 : ASSB Oignies C, US Izel, AS Roclincourt

Ces décisions provoquent 6 places vacantes en D6, mais compte tenu des décisions prises en AG à St Pol de supprimer un groupe en D6, ces places vacantes ne sont pas compensées pour réduire d'autant le nombre de descentes de D6 en D7 à l'issue de la saison 2021 – 2022. Par ailleurs toutes les montées éligibles de 2019/20, engagées en 2020/21, ont été réalisées.

Le Comité Directeur enregistre l'affiliation de Bruay AS Corps (560715), la demande d'inactivité de Brebières FC et la reprise d'activité par Thélus FC.

La demande de licence indépendante de M. Jean Marie DASCOTTE et celle d'honorariat de M. André MERCIER sont validées et transmises à la Ligue.

Les présentes décisions, exceptée celle ayant trait à la composition des 3 groupes de D2 seniors sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle du présent PV, matérialisée par sa parution à l'hebdo foot Artois.

### **IV. Retour sur les assemblées générales :**

#### **AG du district du 12 Juin à Liévin :**

123 Clubs présents et 19 représentés soit 69,3%, pour 1426 voix soit 75,2%.

Le vote concernant les pouvoirs en Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas requis les 2/3 des voix exigibles.

Le procès-verbal de l'AG de novembre 2020 est validé à 97,4%.

Le rapport moral du secrétaire et rapports d'activité des commissions sont validés à 96,74% et la modification des Règlements Généraux est validée à 96,38%

Vœux :

Arbitres auxiliaires des visiteurs : 78,48%

Amende pour forfait réduite sous condition : 94,36%

Suppression de l'exclusion temporaire rejetée à 51,5%

### **AG de la Ligue du 30 Juin dématérialisée :**

Outre un certain retard dans la mise en place des votes, c'est la valeur affichée du déficit qui a marqué les esprits et l'évidence de mesures drastiques à venir. Par ailleurs l'assemblée a approuvé l'organisation du championnat U14, celle des autres compétitions jeunes et la répartition en 9 groupes des équipes de R3.

## **V. Futsal :**

A l'unanimité, le Comité Directeur ne peut cautionner certaines prises de position de membres de la Commission Régionale de la saison 2020/21, telles que :

- Contacts avec des clubs du District pour organiser des manifestations sous l'égide de la Ligue, sans en informer le District
- Critiques ouvertes de prise de position du District concernant l'organisation du futsal sur son territoire
- Contestation des règles mises en place dans le District concernant les obligations des arbitres futsal en fonction de leur club :
  - o Arbitres d'un club futsal : utilisation exclusive en futsal ;
  - o Arbitres futsal d'un club herbe : obligation de 6 matches sur herbe
- Organisation de réunions spécifiques futsal sur le territoire du District sans avis au District
- Mise à l'écart du membre du District auprès de la Commission Régionale Futsal.

## **VI. Arbitrage :**

Deux formations simultanées viennent de se dérouler à Billy Montigny et St Nicolas regroupant 34 candidats dont 3 de l'Escaut ; un seul échec a été enregistré. Le Comité Directeur et la Commission des Arbitres remercient vivement les clubs d'accueil de ces formations pour la qualité de leur organisation.

La formation administrative de ces candidats aura lieu le 04 Septembre.

La commission des arbitres déplore la réception tardive et sans contact préalable des stages et séminaires organisés par la Commission Régionale qui désorganise le programme préparé.

## **VII. Compétitions jeunes :**

U14 : Contraint et forcé le département jeunes a transmis 63 courriers à autant de clubs pour leur permettre de disputer la compétition mise en place par la Ligue afin de déterminer les 8 équipes du district appelées à disputer le championnat de ligue U15 la saison 2022/23. Les rencontres se dérouleront en principe le dimanche. A ce jour, seuls 10 clubs semblent intéressés.

Découlant des dispositions prises par la Ligue le champion d'Artois U14 de la saison 2021/22 n'accédera pas au championnat de ligue U15.

Autres compétitions de district : Pour répondre à certaines demandes le District met à disposition des clubs des compétitions U19 et U17 à 11, U18, U17 et U16 à 8. Ces compétitions seront mises en place à la condition qu'un nombre minimum d'équipes (8) s'engage.

## **VIII. Artois en fête :**

Cette manifestation qui réunit les clubs labellisés a pu se dérouler le 13 Juin sur les installations de l'AS Beaurains dont les bénévoles ont largement contribué à la réalisation. Le beau temps aidant, associé à la levée de certaines contraintes sanitaires ont permis que cette journée réponde parfaitement à son objectif : Artois en fête.

Au club local, aux techniciens du district il convient d'associer Abdel LEGRINI qui vient d'obtenir son BMF pour leur implication dans la mise en place du programme qui comportait, outre des rencontres, une initiation aux nouvelles pratiques.

Au cours de cette journée patronnée et dotée par le Crédit Agricole les clubs lauréats du challenge « prêts pour le PEF » ont été récompensés ; il s'agit de

- FCH Lens pour la catégorie « engagement citoyen »
- CS Habarcq dans la catégorie « Culture foot »
- AJ Artois dans la catégorie « santé »
- St Hénin dans la catégorie « arbitrage et lois du jeu »
- OS La Comté pour l'environnement
- US Noyelles s/Lens pour le fair play

## **IX. Informations diverses – tour de table :**

Arbitrage : les défections pour la saison prochaine devraient se situer aux alentours de 10% Examens de Ligue, en jeunes sont reçus : TORIS Romain, MARIANNE Adan, LAFFITTE Thomas, CECCARELLI Théo et BROUSSE Julien.

En seniors : Jérémy POIVRE est admis, pendant qu'un autre candidat admis aux épreuves théoriques a échoué au test TAISA

Situation du FC Kennedy Béthune : contrairement à certaines informations ce club n'a pas fusionné avec le RC Vaudricourt n'ayant fait parvenir aucun PV d'assemblée générale d'adhésion à une telle fusion. Il est actuellement en inactivité.

Coupe de France : A ce jour 160 clubs ont fait acte de candidature ; par rapport à la saison dernière 8 clubs ne se sont pas engagés pendant que 3 nouveaux ont fait le chemin inverse.

Aides des clubs : La campagne 2021 de l'ANS est close ; 22 clubs ont postulé dont 15 sont éligibles.

Prochaine assemblée générale :

La date retenue est le samedi 16 Octobre 2021 à Sains en Gohelle

Ce Comité Directeur s'est terminé par une sympathique réception organisée en l'honneur de Jean Louis Gamelin qui n'avait pu se dérouler auparavant en raison des contraintes sanitaires qui ne permettaient pas les réunions en présentiel.

**Le Secrétaire Général**  
**Richard RATAJCZAK**

**La Présidente**  
**Evelyne BAUDUIN**



## CHAMPIONNAT U14 - PRECISIONS



Pour faire suite à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 30 Juin, vous trouverez ci-après quelques dispositions complémentaires, notamment pour la soixantaine de clubs du district ayant été informés de cette compétition par courrier.

- a) **La date limite d'engagement** à cette compétition de ligue est fixée au **16 Aout**
- b) Le championnat de ligue dont le calendrier sera établi par le district prendra la dénomination de **U14 Ligue D1** et le ou les groupes seront composés, dans la mesure du possible uniquement d'équipes du district.
- c) Le championnat U14 propre au district qui aurait dû être dénommé **D1 prendra la désignation de D2** (et la **D2 deviendra la D3**). Un barrage est susceptible d'être organisé en fonction des engagements.

Le Secrétaire Général :  
Richard RATAJCZAK.